

GENDARMERIE NATIONALE			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14499	01869	2015	

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le lundi 12 octobre 2015 à 11 heures 10 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de l'Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

**IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN**

**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité afin de vous relater les événements dont j'ai été témoin.

Le mercredi 7 octobre 2015, vers 20 heure 20, je me trouve à mon domicile, à EVRON. Comme je travaille tôt le matin, je me couche de bonne heure le soir. J'ai pris mon repas vers 19 heures. Je me préparais pour aller lire un livre dans mon lit. Alors que je regarde vers la fenêtre de ma cuisine, mon regard se pose par hasard sur une lumière dans le ciel. J'aperçois une lumière aux reflets bleus, que je situe à la même hauteur que les étoiles. Cette première observation dure à peine 15 secondes.-----

Je monte dans ma chambre pour me coucher. A peine 5 minutes plus tard, par curiosité, je suis retourné voir depuis la fenêtre de ma chambre. Cette seconde observation dure au moins 5 minutes. Je vois une seule lumière, la même que j'ai vu précédemment depuis la fenêtre de ma cuisine. En prêtant plus attention, je perçois un triangle formé par des points bleus. J'appelle mon fils qui est sur son ordinateur dans sa chambre, pour qu'il vienne voir avec moi dans ma chambre. Nous avons regardé ensemble pendant 2 à 3 minutes.-----

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[ 2 ] - DGGN (dont un exemplaire destiné au GEIPAN)  
 [ 1 ] - M le Préfet à LAVAL

[ 1 ] - Archives

Date de clôture

vu et transmis par

»

L'  
A



J'ai contacté ma fille par téléphone, qui habite dans un autre quartier d'EVRON. Avec son compagnon, elle a essayé de regarder depuis son jardin. Ils ont simplement vu une lumière plus brillante que les étoiles, avec un halo bleu. Ensuite, j'ai contacté, toujours par téléphone mon frère, qui habite le , sur la commune de STE GEMMES LE ROBERT. Lui est sorti de sa maison, et ne voit rien. Je lui ai dit que j'allais filmer ce que je voyais et que j'allais le tenir au courant. J'ai donc sorti mon caméscope, afin de filmer ce que je voyais. Je possède un caméscope de marque SONY, modèle DSR PD 150. J'ai filmé pendant environ 4 à 5 minutes. J'ai fait des zoom en avant puis en retrait afin de visualiser avec la meilleure résolution possible, mais également pour situer par rapport au paysage et aux étoiles. Alors que je filmais, j'ai vu cette lumière se déplacer, de l'OUEST vers l'EST. Cette lumière est passée au dessus de ma maison, et ensuite je ne la voyais plus.-----

Pour cette première observation, lorsque j'ai commencé à voir cette lumière, elle était fixe dans le ciel, située OUEST-NORD-OUEST. À hauteur d'étoiles ou d'avion. C'est un point lumineux de couleur blanche, avec autour ou derrière une lumière bleue en forme de triangle. A vue d'oeil, de ma position, j'estime à environ 3mm la grosseur de ce point lumineux, et à environ 30° par rapport à l'horizon. Cette lumière n'émet aucun bruit. J'ai vu 1 ou 2 avions passer, dont je voyais les signalements clignotants et dont je percevais le bruit des moteurs. Le ciel était dégagé, parfois partiellement brumeux.

A la fin de cette observation, j'ai visualisé sur mon caméscope ce que je venais de filmer. J'ai recontacté mon frère, pour lui dire que j'allais passer chez lui pour lui montrer ce que je venais de filmer. Je suis parti de chez moi vers 21 heures 05 – 21 heures 10. Je suis arrivé chez mon frère vers 21 heures 15. Il m'attendait dehors avec son voisin. Dès que je suis sorti de ma voiture, j'ai vu cette même lumière au dessus de sa ferme, et je lui ai montré. Lui avait du mal à distinguer les triangles bleus, mais voyait bien que cette lumière était plus brillante que les étoiles. Nous avons observé le phénomène 2 à 3 minutes, et, en regardant vers le Mont Rochard, nous avons vu tous les 4 qu'une autre lumière du même type se situait au dessus du Mont Rochard. Cette seconde lumière est plus forte, car nous la situons un peu plus bas, on distingue mieux le triangle bleu qui se forme autour. Cette seconde lumière, j'estime sa grosseur à environ 5mm à vue d'oeil, pour moi, son altitude est plus basse, elle se situe juste au dessus de la cime d'un arbre situé en direction du Rochard, à environ 500 mètres de la maison. A ce moment là, nous visualisons un avion, que nous suivons du regard afin de voir une différence par rapport à ce que nous voyons. Mon frère et son voisin repartent vers la maison. Je suis resté avec mon fils, et lorsque nous quittons l'avion des yeux, nous regardons de nouveau vers le Mont Rochard, et à ce moment, nous distinguons 5 phénomènes lumineux, toujours du même type. Ces 5 phénomènes tournoient au dessus du Rochard, au niveau de la cime de l'arbre qui est notre point de repère. J'ai alors essayé de redémarrer ma caméra, mais elle n'a pas fonctionné. Je n'ai aucune explication quant au dysfonctionnement de ma caméra. La batterie était chargée, et la capacité de la cassette était bonne.---- Avec mon fils, nous avons voulu prévenir mon frère et son voisin. Lorsque nous sommes revenus à l'endroit de notre observation, il n'y avait plus rien. Notre observation a prit fin vers 21 heures 25 environ.

**Question** : Pensez vous que ce vous avez vu peut être dû a des lanternes envoyées dans le ciel ?-----

**Réponse** : Non, car c'était trop statique dans le ciel. Pour moi, l'explication la plus fiable est celle de satellites.-----

Ce qui m'a poussé à venir vous voir, c'est que le lendemain, le jeudi 8 octobre, mon fils m'a dit en avoir parlé avec une amie à lui, qui lui a dit avoir observé le même phénomène à la même heure.-----

Le vendredi matin, vers 6 heures, j'étais réveillé. Comme le ciel était assez étoilé, j'ai regardé vers le ciel. J'ai alors constaté qu'on distinguait ce même phénomène, à deux endroits distincts. Il était très bas dans le ciel, à environ 15° par rapport à la ligne d'horizon. Le premier était orienté SUD-SUD-EST, et le second plein EST. Sur la vidéo que j'ai enregistrée à ce moment là, on distingue le croissant de lune entre les deux points lumineux. Je voit également au dessus l'étoile du Berger. Lors de cette observation du vendredi 9 octobre, les deux points lumineux étaient statiques, il n'y avait aucun bruit, les formes étaient les mêmes, mais les triangle bleu était plus visible. Mon fils a également vu ce phénomène le vendredi matin.-----

Je vous transmet les coordonnées des différents témoins :

-ma fille

-Mon frère

son voisin

J'ai rempli le questionnaire que vous m'avez remis quant aux signalements, téléchargé sur le site internet du GEIPAN. Je vous remet également 2 DVD des enregistrements que j'ai effectués avec mon caméscope.-----

Je n'ai rien d'autre à ajouter quant à ce signalement.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A le 12 octobre 2015 à 12 heures 20 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



Madame, Monsieur,

Vous avez été témoin direct, sur le territoire français, d'un phénomène aérospatial qui vous a intrigué, et vous souhaitez confier cette observation au GEIPAN pour analyse.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de vous rendre sur notre site Internet [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr), La consultation du guide d'identification des PANs vous permettra peut-être de trouver rapidement une explication à votre observation.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

**Important : le questionnaire ne doit pas être rempli si vous n'avez pas fait d'observation directe** (un objet constaté sur une photo ou un film APRES la prise de vue ne constitue pas un cas d'observation)

- Le questionnaire est individuel et doit être rempli **par le témoin direct**
- Le questionnaire ne doit concerner **qu'une seule observation à la fois**

Votre témoignage est capital et unique. Il va consister à faire un récit de votre observation, à répondre à des questions précises, à réaliser des dessins et croquis ou joindre des photographies pour affiner davantage votre description.

Il est impératif que vous respectiez les consignes mentionnées à chaque étape afin que nous puissions réunir le plus grand nombre d'informations possible au sujet du phénomène observé.

Vous ne devez pas avoir peur de nous en faire part, ni vous sentir ridicule, nous avons l'habitude de recueillir ce type de témoignages.

Les conclusions de notre enquête vous seront transmises personnellement. Une fois anonymisé, votre témoignage sera publié sur notre site web ([www.geipan.fr](http://www.geipan.fr)), onglet « Recherche de cas » dans la barre des menus.

Nous vous remercions par avance pour la contribution que vous apportez à nos travaux.

Le responsable du GEIPAN

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

## Votre observation

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

**Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :**

### Votre récit libre de l'observation :

...  
mercredi soir (le 11/01/2015) vers 20<sup>h</sup>20

J'ai remarqué par la fenêtre de ma cuisine une lumière aux reflets Bleus à hauteur des étoiles. (Plein sud) ciel dégagé.

Je suis monté me coucher... Pour écouter la radio.

mais curieux; Je me suis relevé pour regarder à nouveau cette "Lumière"

Avec de la concentration j'ai pu voir nettement que derrière la lumière. Plusieurs points Bleus Lumineux formaient un triangle.

J'ai été chercher mon fils qui a confirmé que je voyais bien un Triangle Bleu.

J'ai appelé 2 personnes dans la région Pour remarquer le Phénomène.

J'ai pris ma caméra pour filmer cette "Lumière"

Vers 20<sup>h</sup>50 la "Lumière" s'est déplacée en direction de l'Est. sans clignoter et en silence.

Je me suis rendu chez mon frère habitant à  $\approx$  7 Km pour lui montrer ma vidéo. Sur place nous avons avec mon fils vu 5 mêmes lumières qui se déplaçaient en même temps. vers le Nord. Lumières à hauteur d'avion de lignes. La caméra s'est bloquée??... il était 21<sup>h</sup>30.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



# Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

## Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

Je prenait un biscuit dans un placard de cuisine.

## Adresse précise du lieu d'observation (rue, ville...) :

53600 EVRON.

## Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

Dans une maison, au premier étage (rez-de-chaussée) Je regardais par la fenêtre.

Date de l'observation : 7 / 10 / 2015 Heure précise de début (en heure locale) : 20h20

Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) : ... 1400

## D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ?

J'ai prévenu 6 personnes 2 ont bien vu le phénomène.

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document.

## Quel lien avez-vous avec ces personnes (parents, amis, collègues, voisins) ?

mon fils, ma fille, son compagnon, mon frère, sa femme, un voisin

## L'observation s'est faite de façon : ~~continue~~ / discontinue

(rayer ou supprimer la mention inutile)

## Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

car je me suis déplacé en voiture pour aller chez mon frère. Et j'ai passé du temps dans son salon.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



**Comment s'est finie cette observation ?**

**Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI / ~~NON~~**

(rayer ou supprimer la mention inutile)

**Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument** (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? **Si oui, merci de préciser le modèle :**

Avec mes yeux en direct. Puis avec une caméra.

Sony MiniDV DVcam DSR PD150 (Grosse caméra).

**Conditions météorologiques** (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :

Ciel dégagé en Général, ébauché; pas de vent.  
légers nuages de temps à autres.

**Conditions astronomiques** (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :

oui ciel étoilé. Lune visible

**Equipements allumés ou actifs pendant l'observation** (phares, radio, TV, lumières...) :

Non Rien seulement des téléphones portables  
ET lumières de la ville.

**Bruits lors de l'observation** (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

Pas de Bruits.  
1 ou 2 avions sont passés avec un léger bruit.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



# Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

**Nombre de phénomènes** (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

multiples.  
 D'abord 1 puis 5 "lumières" (peut être plus).

**Forme :**

Lumière d'étoile très vive et lumières Bleues en forme de triangle.

**Couleur :**

Blanc vif  
 et Bleu

**Luminosité** (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

Lumières plus vives que les étoiles.

**Présence d'une traînée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?**

Pas de Trainée ni halo.

**Taille apparente** (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

au moins 3mm de l'endroit d'observation

**Bruit provenant du phénomène** (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) :

Pas de Bruit.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



**Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :**

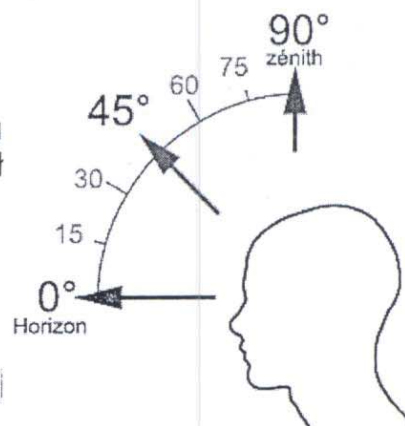
**Position initiale du PAN dans le ciel (début de l'observation) :**

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

Vers l'ouest à 30° environ  
Nord/ouest.

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le cloch de l'église)

30° Très haut.



**Position finale du PAN dans le ciel (fin de l'observation)**

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

sud sud/ouest puis vers le Nord.

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

30°

**Trajectoire du phénomène** (ligne droite, montante, descendante, avec ou sans changement de direction, courbe, etc.) :

ligne droite vers l'est sans montée.

**Portion du ciel parcourue par le PAN durant l'observation** (ex : un quart du ciel ou de 30° à 40° par rapport à l'horizon, etc.) :


D'où Je me trouvais 20 secondes environ avant de passer 20° dessus du toit de ma maison.

**Effet(s) sur l'environnement** (trace(s) au sol, effet(s) sur les êtres vivants ou le matériel) :

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE





ma caméra s'est arrêté sans raison  
Vers 21420  
alors que 5 "Lumières" se déplaçaient en même temps

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET  
AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS  
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



# Reconstitution de votre observation

*Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.*

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Map (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

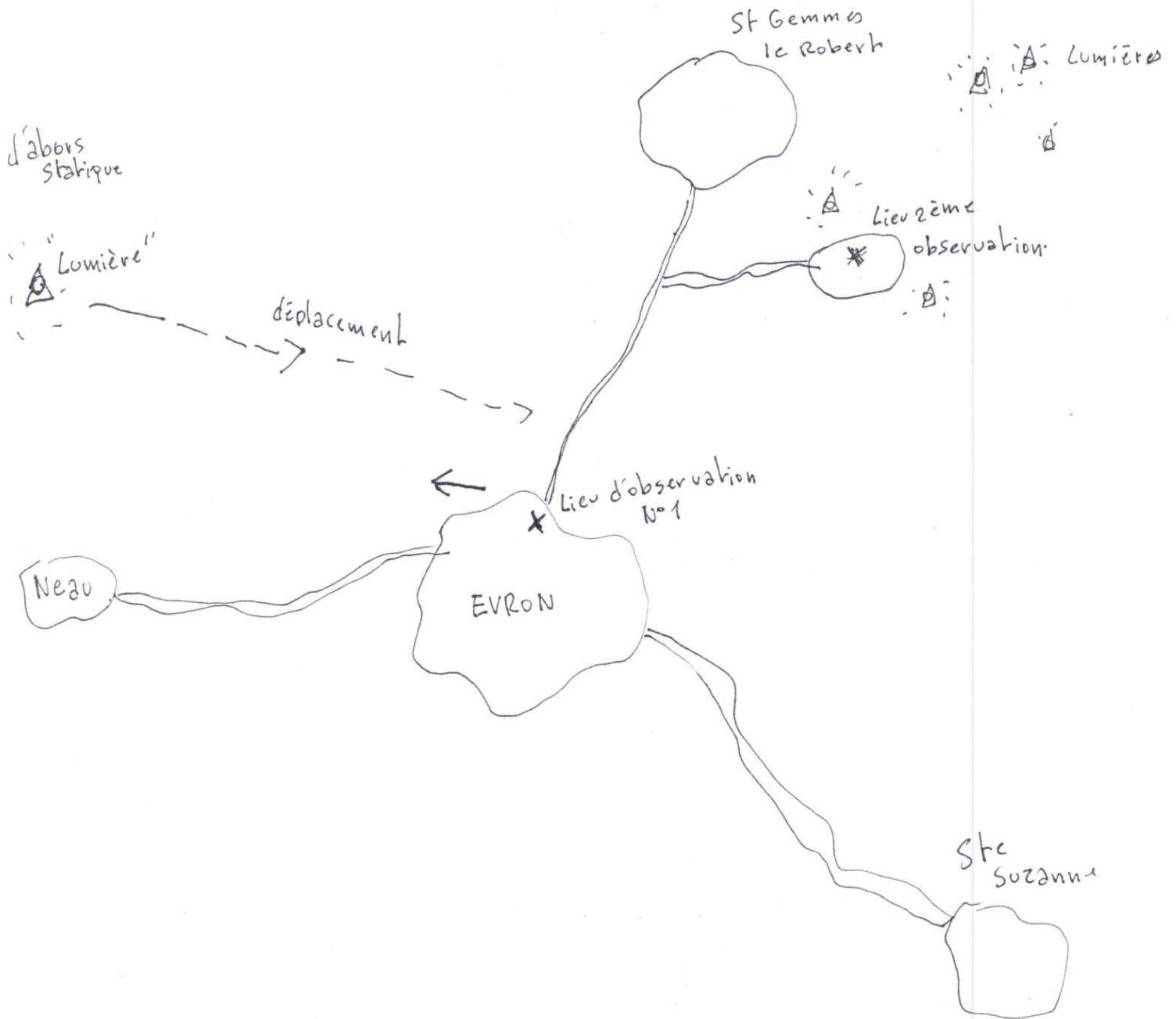
Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator,...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format jpg, png ou pdf.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le nous au format jpg, png ou pdf.



CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

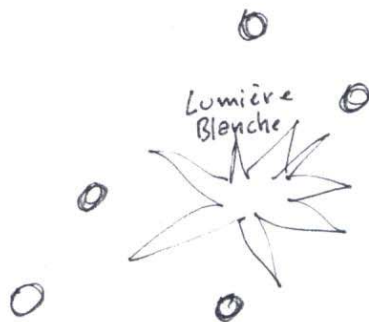


# Croquis de votre observation

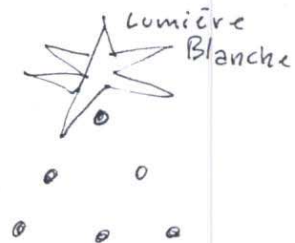
Utilisez cette page pour dessiner votre observation.  
Vous êtes entièrement libre de l'élaboration de ce croquis.

Voire Page Précédente.

CROQUIS  
↓



Points Bleus éclairants.



Parfois la lumière Blanche se trouvait au dessus des lumières Bleues.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

## Et maintenant ?

**Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation :**

calme dans un premier temps  
excité lors des appels téléphoniques  
ensuite assez craintif chez mon frère. Peur d'être observé de là haut.  
Puis sommeil calme.

**Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?**

oui parlé à 1 ou 2 personnes au travail  
fait une déclaration à la gendarmerie le jour suivant.  
Et j'ai regardé la presse locale et nationale.

**Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?**

J'ai d'abord pensé à des drônes mais trop haut  
Puis à des satellites.  
Mais Je les ai vu en mouvement ?... donc pas de satellites  
Enfin Je ne cherche pas à comprendre davantage. J'ai déclaré mes observations.

**Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ? Avez-vous une opinion précise sur le sujet ? Laquelle ? Sur quoi la fondiez-vous ?**

Oui quand la télé en parle ou la presse. Je m'intéresse aux phénomènes OVNI. Mais sans plus. Je pense que nous ne sommes pas seuls dans l'univers.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés ? Si oui, expliquez ce que vous pensez maintenant :

Non. Car Je crois qu'il y a des vraies OBSERVATIONS d'OVNI. Sans forcément m'y intéresser davantage.

Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?

Oui Je pense. Grâce aux vidéos prises.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

## Récapitulatif

Si vous avez déjà témoigné au sujet de ce PAN, veuillez nous préciser auprès de quelle autorité, organisation ou personne en supprimant ou barrant les mentions inutiles dans la liste ci-dessous, et en complétant les informations demandées (plusieurs contacts possibles) :

- **Gendarmerie** (mentionner la brigade et la date) : le 8/10/15 .....
- **Police** (mentionner le commissariat et la date) : .....
- **GEIPAN** (mentionner le nom du contact et la date) : .....
- **Enquêteur privé** (mentionner le nom du contact et la date) : .....
- **Ufologue** (mentionner le nom du contact et la date) : .....
- **Journaliste** (mentionner le nom du contact et la date) : .....
- **Internet** (mentionner le site et la date) : sur Youtube le 10/10/15 .....

Nous autorisez -vous à publier cette dernière information ?  
**NON**

**OUI**

(elle peut éventuellement permettre de vous identifier si votre identité apparaît sur ce site)

Merci de préciser dans la liste ci-dessous les documents que vous aurez joints ou remplis.

(cocher ou supprimer les mentions inutiles)

- Questionnaire
- Croquis du phénomène observé (nombre : .....<sup>1</sup>)
- Carte(s) ou plan(s) (nombre : .....<sup>1</sup>)
- Photographie(s) de l'observation (nombre : .....)
- Vidéo(s) de l'observation (nombre : .....<sup>2</sup>.....)
- Photographie(s) de l'environnement (nombre : .....)

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE